

8, Place Malus  
18000 BOURGES

## **MOTION**

*A l'attention de Monsieur le Premier Ministre*

Monsieur le Premier Ministre,

533,23 Euros, c'est la pension mensuelle brute CRAM liquidée en 2004 pour une personne qui a travaillé 42 années dans la métallurgie du Cher. Si les sommes annuelles perçues pour les 25 meilleures années représentent 1,279 à 1,267 SMIC, 533,23 € c'est 0,445 SMIC 2004, alors que nous devrions atteindre 0,63 SMIC. C'est le résultat du coefficient de revalorisation qui est passé de l'évolution du Salaire Moyen Brut des Salariés à l'évolution des retraites puis à l'évolution du coût de la vie. C'est le résultat aussi de la réforme «VEIL-BALLADUR» de 1993 avec, pour la personne concernée, le calcul sur les 21 meilleures années. Si sa retraite avait été calculée sur les 10 meilleures années, ce serait 593,47 € soit 0,495 SMC et 11,227 % de plus. Et si sa pension avait été liquidée sur les 25 meilleures années, comme cela sera en 2008, la pension aurait encore chuté : 513,69 €. Après 42 années de labeur, cette personne, avec sa retraite complémentaire, perçoit 736,91 € nets par mois en 2007 ; est-ce cela les 85 % du SMIC inscrit dans la réforme FILLON-RAFARIN de 2003 votée par l'ensemble des parlementaires UMP et UDF ( $1.254,28 \times 0,85 = 1.066,13$ ). Et cette personne redonne à l'Etat près de 20 % de son salaire de misère en impôts indirects (TVA-TIPP) pendant que l'on baisse l'impôt des riches (un contribuable sur deux ne paie pas d'impôt sur le revenu). Même avec des aides, comment cette personne pourra-t-elle payer demain une maison de retraite ! Et comment peut-elle contribuer à acquérir une couverture dépendance !

L'examen du dossier d'une personne née en 1946 (donc liquidé en 2006) ayant toujours cotisé au salaire plafond est également éloquent : 1.077,14 bruts, soit 0,858 SMIC 2006.

Et que dire de l'inique système de « décote ». Une personne qui a travaillé durant la moitié du temps nécessaire pour toucher une retraite à taux plein (80 trimestres au lieu de 160) subit une double peine :

- le taux de liquidation sera de 30 % en 2007 (50 % moins décote et ramené au minimum)
- application du prorata (80/160).

Ce sont les femmes qui subissent le plus souvent cette double peine.

Et le dernier rapport du C.O.R. devant le constat financier, préconise d'allonger la durée de cotisation (alors que le taux d'emploi des 55-64 ans était de 37,8 % en 2005 et que le nombre de sorties définitives du marché du travail avant 60 ans reste très élevé) de porter la limite d'âge au-delà de 65 ans et d'aligner les régimes particuliers sur le régime général (les régimes particuliers représentant à peine 5 %). Ce n'est pas cela qui règlera le problème financier des régimes de retraites (général comme particuliers). Ce dont souffrent les régimes de retraite, c'est d'un manque de recettes :

- > Politique des bas salaires (Maastricht) ;
- > Eléments de salaires détournés de l'assiette soumise à cotisation (primes d'intéressements, plan d'épargne retraite ....) ;
- > Exonérations patronales ;
- > Dettes patronales ....

Le Chef de l'Etat, Jacques CHIRAC, s'était engagé à faire contribuer au financement des retraites l'ensemble de la valeur ajoutée produite ! Promesse (comme celle d'en finir avec la « fracture sociale ») que le MEDEF, avec la complicité des parlementaires UMP et UDF, a fait « enterrer ».

.../...

Que l'on arrête de nous parler de la rupture démographique avec l'arrivée du Baby-boom. Que l'on arrête de nous parler des coûts salariaux trop élevés :

- ◆ Entre 1981 et 2004, la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 67 % à 56 %. La part des profits est passée de 33 % à 44 %.
- ◆ Entre 1978 et 2003, les dividendes servis aux actionnaires ont été multipliés par 16, les rémunérations versées aux salariés par seulement 4.
- ◆ 224 milliards d'€uros c'est le montant des intérêts financiers et des dividendes versés en 2005. Les dividendes versés représentaient 80 % du montant des investissements (20 % en 1980).
- ◆ 100 milliards d'€uros (+ 13,20 % en un an) ce sont les profits dégagés en 2006 par les grands groupes du CAC 40 en France. 30 à 40 % seront distribués aux actionnaires.
- ◆ 65 milliards d'€uros (4 % du PIB) c'est le montant des aides publiques aux entreprises en 2005.
- ◆ 23,6 milliards d'€uros c'est le montant des exonérations des cotisations patronales (bas salaires, temps partiel, 35 heures ...) ; elles étaient de 3 milliards en 1993.

Et nous n'aborderons pas les rémunérations et parachutes en or des dirigeants des grandes entreprises, ni les cumuls des politiciens de tous bords qui nous gouvernent (Chef de l'Etat en première ligne).

- Faire cotiser pour la retraite l'ensemble de la valeur ajoutée produite dans l'entreprise,
- Asseoir l'ensemble des éléments de rémunération à la cotisation retraite,
- Taxer les revenus financiers des entreprises à hauteur des cotisations retraites,
- Supprimer toutes les exonérations des cotisations patronales et dans l'immédiat imposer à l'Etat le paiement de toutes les exonérations,
- Instaurer une caisse, financée par les entreprises, pour payer les dettes patronales.
- EN FINIR AVEC LA SMICARDISATION DES SALAIRES,

*Voilà qui permettrait d'assurer les recettes nécessaires au financement des retraites.*

- ☞ *Abrogation des iniques réformes des retraites « VEIL-BALLADUR » de 1993, FILLON-RAFFARIN de 2003.*
- ☞ *200 €uros mensuels immédiatement à chaque retraité au titre de rattrapage.*
- ☞ *Pas une retraite à taux plein inférieure au SMIC porté à 1.500 €uros.*
- ☞ *Suppression immédiate de la décote pour tout trimestre manquant.*
- ☞ *Retour à l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires.*
- ☞ *Retour à l'indexation du coefficient de revalorisation du Salaire Moyen Annuel sur l'évolution du SMBS (Salaire Mensuel Brut des Salariés).*
- ☞ *Porter la pension de réversion à 75 % du montant total de la retraite du défunt.*

**Monsieur le Premier Ministre, voilà ce qu'exigent, dans un cri de colère, les retraités du département du Cher rassemblés ce jour 3 Avril 2007.**

Et pour satisfaire cela, il faut une rupture avec la politique libérale, imposée par le traité de Rome, l'Acte Unique et le traité de Maastricht, qui privilégie l'argent en sacrifiant l'homme. C'est ce qu'ont exprimé les Français le 29 Mai 2005 en disant NON au projet de Constitution Européenne.

Pièce jointe : Relevé de carrière d'une personne qui a travaillé 42 années dans la métallurgie du Cher.